



Compte-rendu du comité  
directeur du CREGE  
*Comité Régional d'Escrime du  
Grand-Est*  
Samedi 9 mars 2019

---

**Présents :**

1. AUFRERE Marjorie
2. BOISSAUX Philippe
3. DAUENDORFFER Jean-Luc
4. FORGET Françoise
5. GALLOT Denis
6. GODARD Pascal
7. KESSLER Jean-Pierre
8. LAFONT Patrick
9. LAMBA Marc
10. LEMUHOT Denis
11. DUCOURANT Thomas (invité)

**Membres ou invités excusés :**

- BUSSY Daniel (pouvoir donné à Françoise Forget)
- FEBVRE Alain
- FISCHER Gaël
- HUBER Jean-Michel
- LANOT Frédéric
- MARTINAGE Gilles
- RODRIGUES Nadine
- SALACH Marc
- SIMON Yannick
- SIMONS Laurent
- KUJAWA Patrick
- VILLETTE Eric (invité)

En préambule, Patrick Lafont remercie Thomas Ducourant pour son activité ininterrompue malgré son immobilité forcée, pour le travail coordonné avec Rodolphe Potdevin et Ambre Civiero et pour son implication dans la fluidité de ses relations avec tous les interlocuteurs de vie sportive Grand-Est.

Patrick Lafont annonce son intention de se retirer à court ou moyen terme de la présidence du CREGE du fait d'une nouvelle situation personnelle et professionnelle le conduisant à s'établir à Dijon. Il appelle donc à son remplacement car il n'assurera pas cette présidence au-delà de la fin de la présente olympiade.

Il propose le report de L'AG prévue au 30 mars au 25 mai ou au 30 juin (information à venir).

### **Approbation du PV du dernier comité directeur**

Le PV du comité directeur du 12 janvier 2019 fait l'objet des remarques et précisions suivantes :

Un paragraphe du PV a fait l'objet d'une réaction du président du club de Charleville-Mézières. Patrick Lafont fait part à l'assemblée de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec celui-ci qui rejette les accusations de boycott des stages organisés par le CID Champagne-Ardenne.

Jean-Pierre Kessler rend compte de son étude sur les contrats de travail des cadres intervenants ponctuellement. Il estime que ni le "contrat de travail à durée déterminée pour tâches occasionnelles", ni le "contrat d'intervention", ni le "contrat de travail à durée déterminée spécifique" ne sont adaptés à notre situation. Par conséquent, ils ne sont pas juridiquement inattaquables. Il recommande donc de continuer à établir un contrat de travail pour chaque intervention.

Jean-Luc Dauendorffer indique qu'il n'y a pas de dette du CID Alsace envers le CREGE.

➔ le PV est adopté à l'unanimité

### **Informations fédérales**

- Isabelle Lamour a annoncé qu'elle briguera un troisième mandat à la présidence de la FFE. Elle aura au moins un concurrent face à elle en la personne de Bruno Garre.
- Les blasons feront l'objet d'un toilettage la saison prochaine.
- Les formations aux réseaux sociaux ont été accueillies favorablement.
- L'identité visuelle de la FFE va être revue.
- Dans le cadre du mécénat, un acteur privé a fait don de 25.000 euros à la FFE pour aider à la participation de tireurs aux championnats du monde cadets.
- Il y aura un renforcement de la formation des arbitres nationaux et internationaux.

- 38 associations en ZRR ont été financées jusqu'à maintenant.
- 92 associations l'ont été dans le cadre du sabre Laser. La FFE compte 1200 licenciés sur cette nouvelle pratique.
- La FFE adopte une nouvelle attitude vis-à-vis des comités départementaux qui pourront être affiliés et obtenir un agrément sportif sous le nom d'associations départementales.

## Finances - CREGE

Françoise Forget rappelle le principe qui a été retenu pour l'élaboration des comptes CREGE 2018 : les licences FFE 2017/2018 (1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018) bien que perçues par les CID en trésorerie, ont été comptabilisées en produit du compte de résultat du CREGE.

Elle présente le projet de compte de résultat de l'année comptable 2018, particulière du fait de l'articulation CID-CREGE qui n'existera plus en 2019.

Le compte de résultat présenté fait l'objet d'amendements vis-à-vis de subventions arrivées tardivement et dont l'usage est reporté sur 2019.

Le budget prévisionnel présenté est amendé par les décisions suivantes :

- Le CREGE aidera les déplacements des tireurs M17-M20 engagés sur les circuits européens hors France, sur sélection FFE, et ne bénéficiant pas de la prise en charge des frais par la FFE. Cela concerne 16 tireurs et 48 déplacements pour la saison 2018/2019. Une enveloppe globale de 4 000 € sera positionnée sur cette aide. Un courrier sera envoyé prochainement aux tireurs leur indiquant les modalités de versement de cette aide. Il leur faudra fournir un RIB et une attestation sur l'honneur de déplacement.
- A la question posée de la prise en charge du déplacement des jeunes sélectionnés au MASTER de fin de saison, l'assemblée prend les décisions suivantes :
  - Attribution d'une enveloppe de 500 € à chacun des deux CID sur le territoire desquels le master n'est pas organisé (Alsace et Champagne-Ardenne sur la saison en cours).
  - Il n'y aura pas de frais d'engagement sur cette compétition.
  - Chaque participant recevra un T-shirt
  - Les arbitres seront directement payés par le CREGE
  - Les récompenses seront directement payées par le CREGE
  - Des diplômes seront décernés aux vainqueurs
  - La location des pistes CREGE ne sera pas demandée à l'organisateur
  - La restauration des arbitres et cadres CREGE sera pris en charge par le CREGE. le club organisateur ouvrira un "compte" et facturera le CREGE après la compétition.

- Pour le challenge par équipe ARAMIS 2019, le CREGE ne pourra prendre en charge que l'arbitrage et le capitonat des équipes CREGE participantes.
- Après avoir réglé les différentiels de primes et avantages des secrétaires employées par le CREGE, il restait à harmoniser les taux horaires. Suite à une simulation présentée à l'assemblée, il a été acté d'un ajustement « par le haut » à compter du salaire du mois d'Avril 2019. Cela constitue un surplus de masse salariale annuelle importante pour le CREGE (de l'ordre de 9 000 € / an soit 7 000 € pour 9 mois) ; à compter de fin 2019, cette augmentation de charges sera compensée par la fin du crédit-bail des pistes.

Les erreurs apportées sur les licences dont la correction est demandée par les clubs à la FFE sont facturées au CREGE. Quelques clubs sont encore débiteurs du CREGE sur ce point.

Afin de connaître les différentes pratiques et interventions des clubs du Grand Est dans le domaine du Sport Santé (« Solution Riposte » Escrime et Cancer du sein, Escrime sur ordonnance, Interventions dans EPAD...), un questionnaire portant sur ces pratiques, élaboré par Thomas DUCOURANT, sera prochainement envoyé aux clubs. Ce questionnaire devra servir de base au Comité Directeur pour la répartition des subventions (CNDS et Grand-Est) perçues pour ces actions.

Concernant le tarif des licences de la saison 2019/2020, le président estime qu'il faudra sans doute augmenter les prix des licences mais ne demande pas à ce qu'une décision soit prise dès maintenant.

### **Commission Communication**

Denis Lemuhot présente la maquette de base du futur site *crege.fr* et remercie particulièrement Etienne Aufrère pour son importante contribution en la matière et l'équipe technique.

Le site « en travaux » est en ligne. L'arborescence générale du site est en cours de peaufinage. L'étape suivante consistera à remplir les différentes pages. Petit à petit, le site sera ouvert à consultation restreinte pour évaluation. Il devrait être opérationnel pour la rentrée 2019-2020.

Tous avis et propositions sont à faire remonter auprès de Denis LEMUHOT.

### **Commission Matériel**

2 pistes CREGE ont subi un dégât des eaux à Thionville et sont inutilisables. Une procédure d'assurance est en cours et les pistes sont actuellement bloquées pour expertise chez le

fournisseur. La procédure devrait aboutir à la prise en charge de leur remplacement par l'assurance.

Marjorie Aufrère rappelle le principe général de la charte de mutualisation et les amendements de sa seconde version.

Considérant que certains clubs disposent d'équipements de pistes (quelquefois importants) mais pas de pistes textiles transportables du fait de leur équipement de salle fixe et que certaines associations supportent un coût d'entreposage et de gestion du matériel, la charte de mutualisation du matériel a été revue par la commission.

Philippe Boissaux fait lecture d'un courriel envoyé par Franz Muller protestant contre une facture de 900 € qu'il doit payer pour la location des pistes du CREGE.

La réponse est dans le titre de la charte. Il s'agit d'une charte de **mutualisation** permettant à tous, petits et grands clubs de disposer des équipements nécessaires à l'organisation des compétitions. Le club de Colmar dispose de pistes qu'il ne souhaite pas mutualiser. Dont acte. Ce faisant, il ne peut pas prétendre à une mise à disposition quasi gratuite des pistes du CREGE. C'est aussi simple à comprendre que cela. Le CREGE maintient sa position sur le sujet.

## Divers

Patrick Kujawa est chargé de la prise de contact avec un fournisseur en capacité de fournir médailles et trophées pour l'ensemble des compétitions CREGE et de l'envoi de ceux-ci dans les clubs organisateurs en fonction de leurs besoins.

**FIN DE LA REUNION A 18h30**

---

Le président,



Patrick LAFONT

Le secrétaire général



Denis Gallot